



ANNEXE 25

Nos références à rappeler : URB/874.1-23.105

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le terrain concerné est situé à 1470 Genappe, rue des Marchats 39D 39G et cadastré division 1, section B n°161A, 163A.

Le projet consiste en **la rénovation d'un bâtiment possédant 2 logements** et présente les caractéristiques suivantes : Transformation d'un petit immeuble de deux logements : isolation, remplacement de toiture avec rehausse, modification de baies, modifications intérieures. Hauteur sous gouttière : 5,92m. Matériaux de parement : enduit de ton blanc, enduit de ton gris anthracite et bardage bois. Toiture en tuiles noires.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour le motif suivant : application de l'Art. D.IV.40 du CoDT : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides ;

Le projet s'écarte des prescriptions du Règlement général sur les bâtisses applicables aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme devenu guide régional d'urbanisme en ce qui concerne :

- Les matériaux de parement : bardage bois et enduit de ton gris anthracite ;
- La toiture plate des volumes secondaires arrière.

**Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du
06 mai 2024 au 23 mai 2024**

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, à partir du 30 avril 2024 jusqu'au 23 mai 2024**, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Céline DEHOMBREUX - 067/79.42.27 – celine.dehombreux@genappe.be

A Genappe, le 25 avril 2024

La Directrice Générale
(sé) M. TOCK

Le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE